



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° RCA22 210008

AVIS est donné de ce qui suit :

QUE lors de sa séance ordinaire tenue le mardi 6 septembre 2022, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté avec changements le règlement suivant :

***Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs
(exercice financier 2022) (RCA22 210008)***

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, le tout, conformément à la loi.

QUE ce règlement peut être consulté au bureau du secrétariat d'arrondissement durant les heures d'ouverture ou sur le site Internet de l'arrondissement ou encore en faisant la demande par courriel à l'adresse suivante : verdun-greffe@montreal.ca

Donné à Verdun, le 12 septembre 2022.

Mario Gerbeau (original signé numériquement)

Mario Gerbeau
Secrétaire d'arrondissement